



### Les nouveautés de la médiathèque :

DVD . Une rencontre avec Hubert Coupart, éleveur laitier. Chemin Faisant (un tour de France des producteurs pour une agriculture durable

[www.cheminfaisant2005.net](http://www.cheminfaisant2005.net))

8 quai Maréchal Joffre,  
04 78 42 95 37

**La médiathèque sera fermée  
du 23 février au 6 mars inclus.**

### Le calendrier des débats et conférences :

#### - Primevère :

>Vendredi 23 février à 20 h. **Christian Vélot**. Les ogm sous toutes leurs facettes. en partenariat avec Rés'OGM.

>Samedi 24 février de 12h à 14h. table-ronde organisée par les Faucheurs volontaires. Diffusion du Film de Canal +.

- Le jeudi 15 mars : débat sur les OGM à Charlieu, en partenariat avec Rés'OGM.

- Le jeudi 15 mars, Intervention de Rés'OGM Info sur les ogm au lycée de Die devant 3 classes de secondes.

- Le jeudi 22 mars, à Poisy (proche Annecy), à l'amphithéâtre du lycée agricole, débat contradictoire sur les ogm avec **GE Séralini** et Yann Fichet de Monsanto. Organisé par les Amis de la terre 74, Adabio, La terre en Héritage.

- Au Comice de Feurs (42), un programme très intéressant :

>Conférence de **Claude Bourguignon (à confirmer)**, microbiologiste du sol, samedi 17 mars, de 15h à 17h, Maison de la commune, Vers de nouvelles techniques d'assolement, et de semis direct.

>Conférence de **Marc Dufumier**, INRA Paris-Grignon, le dimanche 18 mars, de 15 à 17h, Maison de la commune, Agriculture paysanne et développement local.

>Conférence de 10h - 12h, Maison de la Commune, le lundi 19 mars, Les circuits courts de vente des produits agricoles ; témoignages d'expérience. **Patrick Mundler**, Responsable du département sciences sociales ISARA de Lyon

infos sur : <http://www.feurs.org>

### Actualités sur les OGM :

#### L'actualité en Région Rhône-Alpes...

Suite à l'annonce d'une demande d'essai OGM à Bourgoin Jallieu (38) : la mairie de Bourgoin Jallieu confirme son refus de voir un essai sur son territoire et un groupe de citoyens a décidé de former une association d'opposition aux ogm.

Donnez votre avis : **Consultation publique** sur les expérimentations OGM en plein champ 2007; en ce qui concerne la région Rhône-Alpes, il y aura des essais à **Bourgoin-Jallieu en Isère** et dans l'**Ain** sur les communes de **Faramans et St-Maurice de Gourdans**.

[http://www.ogm.gouv.fr/experimentations/consultation\\_public/consultation\\_public.htm](http://www.ogm.gouv.fr/experimentations/consultation_public/consultation_public.htm)

#### ...en France

#### **Création d'Alerte OGM :**

ALERTE OGM est une association qui vient de se créer(\*) et qui regroupe des citoyens issus de toutes les régions et des associations ou syndicats d'envergure nationale (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Union Nationale des Apiculteurs Français, Confédération Paysanne, Amis de la Terre, Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures, Nature et Progrès, .....)

ALERTE OGM a pour but de rechercher et d'inventorier les responsabilités en matière de disséminations et contaminations par les plantes génétiquement modifiées, qu'elles concernent notre environnement, notre agriculture ou notre alimentation, mais aussi de déterminer les culpabilités d'ordre politique à tous les maillons de la chaîne décisionnelle. Notre association a également comme objectif d'ester en justice et poursuivre ceux que nous considérons comme les instigateurs ou les complices d'une pollution génétique sans doute irréversible .

Alerte OGM Siège social 19, rue Chabrol 63200 RIOM Contact:06 78 88 93 09

**La France a décidé de transposer la directive 2001-18 en décrets : quels sont les enjeux ?**

Echange avec Anne Furet, Inf'ogm :

**>est ce légalement possible de transformer un projet de loi en décret? Peut on transposer une directive européenne en décret?**

Il ne s'agit pas d'une transformation. Il s'agira d'un autre texte, dont on ne connaît pas exactement le contenu. Ce texte ne reprend pas nécessairement le projet de loi tel qu'amendé par le Sénat en Mars.

Dans la mesure où les dispositions ne sont pas du domaine de la loi (art.34 de la constitution : garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques notamment), la transposition par décret est possible.

Il faudra voir ça une fois les décrets sortis.

**> que peut on faire pour bloquer ce processus?**

Former un recours en annulation contre les décrets (une fois qu'ils seront publiés) devant le Conseil d'Etat en effectuant en parallèle une demande de suspension devant le juge des référés (plusieurs conditions pour que la suspension soit admise : urgence + doute sérieux sur la légalité ou atteinte grave à une liberté publique) .

Si le décret passe en Conseil d'Etat avant son adoption (cela n'est pas obligatoire mais il semble que ce sera fait pour les décrets en question), la régularité juridique du décret aura déjà été examinée avant son adoption. Il sera donc moins facile de trouver des failles juridiques à ces décrets... Mais cela est tout de même envisageable.

**->que contiennent les décrets?**

Voici l'extrait d'un mail que j'avais envoyé sur la liste juridique d'Inf'OGM sur la partie mise sur le marché:

"Je viens d'appeler au Ministère de l'agriculture. J'ai eu Laure SOULIAC du Bureau de la réglementation de l'alimentation et des biotechnologies.

Elle m'a confirmé que des décrets étaient en préparation pour transposer la directive : "/ tous les griefs émis par la Commission seront contenus dans les décrets /", procédures d'autorisation, contenu des annexes, et le registre des cultures. A ce sujet, je lui ai demandé si les localisations seront rendues publiques, et elle m'a répondu que, sur le registre, la directive serait transposée de manière "large" (?). NB: dans la directive, il est précisé que les registres sont rendus public "de la manière jugée appropriée par les Etats"

Pour ce qui est du dispositif d'encadrement de la coexistence, et de la responsabilité en cas de contamination, les décrets ne prévoient rien car, comme elle me l'a dit, ce sont des dispositions qui sont du domaine de la loi."

Le Ministère de la recherche serait quant à lui chargé de la partie "expérimentation au champ".

**>un décret a t'il une procédure d'application particulière et dans ce cas est ce qu'ils risquent de s'appliquer pour cet été ?**

Non, le décret est applicable dès sa publication.

**Et au delà...**

OGM défaite légale importante aux États-Unis - 15 février 2007 - 08:59 (Par Pierre Melquiot)

<http://www.actualites-news-environnement.com/20070215-OGM-defaite-legale-Etats-Unis.php>

D'après le New York Times, un juge américain vient de décider, suite à une plainte organisée par le Centre for Food Safety, que le ministère de l'agriculture (USDA) avait violé la loi en ne faisant pas suffisamment d'études d'impacts environnementaux concernant une plante fourragère OGM (« l'agrostide stolonifère ») pour être résistante à un herbicide.

<http://www.grain.org/briefings/?id=203>,

Les entreprises de semences veulent interdire la semence de ferme

Un rapport de GRAIN décrit un plaidoyer offensif de l'industrie mondiale des semences qui préconise que ce soit un délit pour un agriculteur de conserver ses semences afin de les cultiver l'année suivante.

**OGM: les 27 soutiennent l'interdiction de maïs en Hongrie contre Bruxelles AFP | 20.02.2007 | 17:07**

Les ministres européens de l'Environnement ont rejeté mardi une requête de la Commission européenne demandant à la Hongrie de lever son interdiction de commercialisation d'un maïs OGM, pourtant autorisé dans l'UE, selon des sources européennes. Une majorité qualifiée des 27 Etats membres ont rejeté la demande de Bruxelles de lever la "clause de sauvegarde" appliquée depuis 2005 par Budapest sur un maïs de Monsanto (MON 810), autorisé dans l'UE depuis 1998. Les ministres avaient déjà rejeté en décembre une demande de Bruxelles pour lever une clause de sauvegarde de l'Autriche sur le même maïs. Selon la législation européenne, un Etat membre a le droit d'appliquer une clause de sauvegarde temporaire contre un OGM en invoquant de nouvelles informations scientifiques mettant en doute l'innocuité de ces produits. Mais l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a déjà jugé à deux reprises "infondé scientifiquement" les argumentations hongroise et autrichienne, estimant n'avoir "aucune raison de croire" à ses "effets négatifs sur la santé humaine, animale ou sur l'environnement". Forte de ces avis, la Commission a donc demandé aux Etats membres de voter la levée de ces clauses, mais en vain. Après ces votes, Bruxelles doit maintenant décider de sa réponse, soit ne rien faire, soit mettre une nouvelle proposition sur la table en tenant compte des argumentations des ministres. L'UE risque cependant un nouveau conflit avec l'Organisation mondiale du commerce qui avait considéré il y a un an que ces clauses n'étaient pas justifiées scientifiquement, dans son rapport sur le moratoire de l'UE sur les autorisations d'OGM entre 1999 et 2004.

**OGM : l'année 2006 bat tous les records de contamination génétique**

<http://www.greenpeace.org/france/news/2006-record-de-contamination-genetique-OGM>

Greenpeace et l'association britannique Genewatch publient aujourd'hui leur deuxième rapport intitulé « The GM contamination register report ».

**Des OGM dans la Bio ?** Le nouveau cahier des charges européen approuvé par le Conseil des Ministres de l'Agriculture du 19 décembre 2006 tolère 0.9 % d'ogm.

EN SAVOIR PLUS :

<http://www.natpro.be/Petition/php/index.php>

<http://www.natpro.be/>

<http://www.natureetprogres.org/>

**Les alternatives aux OGM :**

Formation au CFPPA de Die sur les semences fermières et potagères en Agriculture bio. Deux jours sont ouvertes à tous\*. 60 € par jour, ou 20 € pour adhérents Vivéa.

Module 1 : le mardi 3 avril 2007 et

Module 2 : le mercredi 11 avril 2007.

Renseignement au 04 75 22 04 19

**Les Assemblées générales des associations partenaires de Rés'OGM Info :**

Réseau semences paysannes : à Lyon, le 24 mars 2007. [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

**La vie de l'association :**

**Prochaine réunion Conseil d'administration :** vendredi 9 mars de 9h30 à 16h, au 8 quai M Joffre, Lyon (matin CA, AM : préparation AG)

**Prochaine Assemblée Générale :** le samedi 31 mars 2007 : statutaire le matin, débats l'après-midi, lieu indéterminé (Nord Ardèche)

Marie-Aude (animatrice) sera absente du 25 février au 6 mars inclus. Voyage d'échanges sur les ogm et les semences paysannes en Roumanie avec Bédé, le Réseau semences paysannes et Inf'ogm.

**Coordonnées de Rés'OGM Info :** Siège social : 7 rue du jardin des plantes 69001 LYON  
04 78 42 95 37, [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr), [www.resogm.org](http://www.resogm.org)